

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 15 décembre 2023

Le quinze décembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 Pour:10 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS: Monsieur Thomas DEVAUD

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET, Monsieur Damien MALIGE représenté par Monsieur Marc PRADAL

Mr Monsieur Hervé CHALMETON a été nommé secrétaire.

OBJET: Biens vacants sans maître - demande M. et Mme SAUNIER Sébastien 2023_073

VU la délibération n°2022-43 concernant l'acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître de M. Auguste AURIANT;

VU l'acte d'acquisition en date du 21 novembre 2022 publié et enregistré le 08/12/2022;

VU les terrains acquis :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m²)	Nature cadastrale
H 23	Chon Grond	4430	Terre
H 24	Chon Grond	2790	Terre
H 25	Chon Grond	650	Lande
H 158	L'Estivalet	129	Jardin
H 323	La Gouterelle	3670	Pâture

Vu la demande en date du 28 novembre 2023 de M. et Mme SAUNIER Mathilde et Sébastien demandant l'achat ces terrains qu'ils exploitent depuis plus de 30 ans;

Vu l'avis de valeur vénale de ces biens à 1860 € et vu les frais engagés pour la procédure des biens vacants sans maître;

Madame la Maire ;

PROPOSE de vendre les parcelles à M. et Mme SAUNIER Mathilde et Sébastien au prix de 2 000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser la vente des parcelles sus-indiquées au prix de 2 000 €;

Préfecture
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
048-214800898-2023_073-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

PRECISE que les frais éventuels (notaire, frais d'enregistrement...) seront à la charge de l'acquéreur;

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

18 DEC. 2023

18 DEC. 2023



La Maire
Colette ROUQUET



Préfecture

Date de reception de l'AR: 18/12/2023

048-214800898-2023_073-DE